MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17/10/2023
Dossier complet le : 17/10/2023
N° d'enregistrement : F09323P0304

1 Intitulé du projet

AMENAGEMENT D'UN COMPLEXE DE PADEL A CANNES LA BOCCA

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
PADEL - LE FIVE

Raison sociale

N° SIRET
5 2 3 8 6 0 6 5 8 0 0 0 5 4

Type de société (SA, SCI...)
SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
JALINER

Prénom(s)
TONY

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. 44 - d)	44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. D - Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements as

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un complexe sportif comprenant :
- Un parking aérien
- Un bâti (restaurant, vestiaires, accueil)
- Des terrains sportif sdécouverts et couverts
- Un ensemble de cheminements
- Démolition d'un appenti de moins de 20m²

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un complexe sportif en limitant les espaces bâtis. Conservation maximale des espaces verts présents en périphérie et en partie centrale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Accès unique depuis l'avenue du Béal.
Une aire de livraison sera réalisée au niveau du futur parking.
Les terrains et le bâti seront construits simultanément pour limiter la durée du chantier

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Accès des utilisateurs du complexe dapuis un parking en mitoyenneté de l'avenue du Béal. L'ensemble des cheminements sera largement végétalisé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de défrichement
Demande de Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain	13 314 m²
Superficie du bâti / Emprise au sol	532 m²
Superficie des terrains sportifs	3820 m²
Superficie du cheminement	840 m²
Superficie du parking et accès	1000 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : CHEMIN DU BEAL

Lieu-dit :

Localité : CANNES LA BOCCA

Code postal : 0 6 1 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 6 ° 9 5 ' 9 9 " Lat. : 4 3 ° 5 6 ' 0 6 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 6 ° 9 5 ' 0 9 " Lat. : 4 3 ° 5 6 ' 0 9 "

Point de d'arrivée : Long. : 0 6 ° 9 6 ' 0 2 " Lat. : 4 3 ° 5 6 ' 0 5 "

Communes traversées :

Cannes La Bocca

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF de type 2 la plus proche se situe à 800 m à l ' Ouest de l ' emprise du projet. Cette entité dénomée Plain de la Siagne (930012586) revêt des intérêts écologiques liés à la qualité des habitats du cours d ' eau et des berges de la Siagne ainsi qu ' à ses composantes floristiques et faunistiques (oiseaux et odonates notament).
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	La commune de Cannes est une commune concernée par la loi Littoral. Le projet est situé à environ 2 km au nord des espaces littoraux
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	La commune de Cannes est concernée par le site Inscrit N°93I06051 - Bande cotière de Nice à Théoule L'emprise du projet n'est pas concernée par un périmètre de protection d'un monument historique ou sa bande tampon de 500m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	L'emprise du projet n'est pas concernée par une entité de l'inventaire départemental des zones humdides des Alpes Maritimes. Les expertises menées dans le cadre du diagnostic écologique ont toutefois permis de délimiter des espaces caractéristiques des zones humides en application des protocoles réglementaires du Code de l'environnement (arrété du 24 juin 2008, modifié par l'arrété du 1 octobre 2009) au sud de l'emprise du projet. Ces espaces ne sont pas concernés ar les travaux d'aménagement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	Zone d'emprise concernée par l'atlas des zones inondables (lit majeur) Commune de Cannes concernée par une zone de sismicité 3 (modéré)Commune de Cannes concernée par une servitude d'utilité publique
	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Non concerné par une entité des sites et sols pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	Non concerné par une ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	La quasi-intégralité du territoire de la commune de Cannes est concernée par le périmètre du site inscrit dénommé "Bande cotière de Nice à Théoule"

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	La zone d'étude n'est pas concernée par le périmètre d'un site NATURA 2000 défini au titre de la Directive 2009/147 dite Directive Oiseaux ou de la Directive 92/43 dite Directive Habitats. Les sites les plus proches sont : - FR9301574 - Gorges de la Siagnes (ZSC) située à 6 km au Nord-Ouest - FR9301628 - Esterel (ZPS) située à 6 km au Sud-Ouest
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Compte tenu des mesures d'intégration écologique qui seront mises en oeuvres par la maîtrise d'ouvrage et son équipe de maîtrise d'oeuvre pour la conversation des espèces à enjeu local de conservation notable prescrites à l'issue du diagnostic écologique de 2023, la portée des impacts du projet en phase travaux et en phsae d'exploitation est jugée négligeable
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet d'aménagement n'est pas de nature à occasionner des incidences notables dommageables sur ces espèces ou ces habitats d'intérêt communautaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A l'issue du diagnostic écologique mis à jour en 2023; la présence d'espèces protégées a été confirmée à proximité de la zone de projet. Pour éviter le moindre impact sur ces populations, un système de protection (barrières Heras) sera mis en oeuvre en amont des premiers travaux. Les différentes mesures prescrites pour l'intégration écologique du chantier sont détaillées dans le document annexé (diagnostic écologique). La maîrise d'oeuvre s'adjoindra une assistante technique écologique pour la mise en oeuvre et le respect de ces mesures.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A l'issue du diagnostic écologique, des prescriptions au cours de la mise en oeuvre des premiers travaux de terrassement et tout au long du chantier sont justifiées pour éviter le moindre impact sur les composantes écologiques sur les milieux environnants. Il fut rappeler qu'au niveau de la zone de projet, les sensibilités écologiques sont jugées d'un niveau faible à très faible. Compte tenu de la mise en oeuvre de ces mesures, le projet ne necessite pas de fiare l'objet d'une évaluation environnementale plus approfondie.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	CUVELIER J. 1 al.0 (O2TERRE° septembre 2023. Diagnostic écologique dans le cadre du projet de construire d'un complexe sportif pour la pratique du padel sur l'ancier site du club canin Flair et crocs à Cannes (06)	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom JALINER

Prénom TONY

Qualité du signataire DIRECTEUR

À NICE

Fait le 17/10/2023

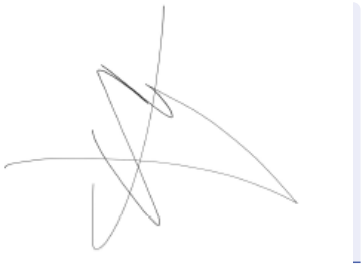

Signature du (des) demandeur(s)